



Règlement du Championnat d'Europe des moins de 17 ans de l'UEFA 2007/08

Suite à la décision du Congrès de l'UEFA du 26 janvier à Düsseldorf d'admettre l'Association de football du Monténégro en tant que membre à part entière et suite à l'inscription par cette association de son équipe nationale junior au championnat susmentionné, les alinéas suivants du règlement de la Compétition ont été adaptés en conséquence.

- 6.02 Les associations participantes seront réparties de la manière décrite ci-dessous.
- L'association organisatrice du tour final, la Turquie, est automatiquement qualifiée pour le tour final.
 - Les 52 équipes restantes disputeront le tour de qualification.

A. Tour de qualification, tour Elite

Formations des groupes

- 6.03 Les 52 associations participant au tour de qualification sont tirées au sort en 13 groupes de quatre équipes.
- 6.05 Les 13 vainqueurs de groupe, les 13 deuxièmes de groupe et les deux meilleurs troisièmes du tour de qualification disputent le tour Elite.
- 6.06 Pour déterminer les deux meilleurs troisièmes du tour de qualification, seuls les résultats obtenus par l'équipe classée troisième contre le premier et le deuxième de chaque groupe sont pris en compte et le classement est établi selon les critères suivants, dans l'ordre indiqué:
- a) plus grand nombre de points obtenus dans ces matches;
 - b) meilleure différence de buts dans ces matches;
 - c) plus grand nombre de buts marqués dans ces matches;
 - d) comportement des équipes en termes de fair-play dans tous les matches de groupe du tour de qualification;
 - e) tirage au sort.

Nyon, le 9 février 2007